



RAPPORT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Malgré la pandémie covid de 2021 et 2022, la Commission c'est adapté pour continuer les Visites de classement des installations et éclairages.

Cette pandémie nous a obligé à utiliser la dématérialisation pour l'envoi de nos rapports, les Echanges avec les Mairies, les Clubs et la CRTIS. A l'avenir nous conserverons ce mode de Fonctionnement qui a fait ses preuves.

Les saisons 2020/2021 et 2021/2022 ont été une période avec un fort taux de visites de Confirmations de classements des installations (tous les 10 ans). (2010/2011 période avec Jean OURY du classement de toutes les installations non Classées).

Malgré toutes ces contraintes, la commission s'est fixée comme objectifs d'être à jour fin 2022 Dans ses visites d'installations et d'éclairages.

La commission s'est réunie le 21 mai pour élaborer le planning de contrôle des éclairages 2022. En juillet 2021 la CFTIS a mis place le nouveau règlement des terrains et des éclairages.

La nouvelle grille de classement terrains T1 à T7 est plus exigeante pour les T1 à T3 classement CFTIS, elle est plus souple pour les classements Ligue T4 à T7 avec en commun l'exigence de sécurité des dégagements de 2,50 m minimum au pourtour de l'aire de jeu.

Pour les éclairages : grille de classement de E1 à E7, création du niveau E3 (750 lux minimum à La mise en service), classement CFTIS de E1 à E4 avec contrôle des éclairages verticaux tous les 5 ans pour E1 à E3, classement Ligue de E5 à E7 avec plus de souplesse sur les coefficients.

Plus de souplesse également dans l'implantation des mâts, le critère principal étant le résultat De l'étude photométrique et l'inclinaison des projecteurs.

La CFTIS met en service le nouveau logiciel de classement le 01 juin 2022 **STADUIM** en Remplacement de FOOT 2000, il sera plus performant et interactif.



Une formation des membres de commission sur cet outil est prévue le 21 juin 2022 à Lyon et le 12 juillet à Cournon.

Au cours de la saison 2020/2021 la commission a déposé auprès de la LFA 7 Dossiers FAFA

3 Dossiers d'arrosage intégré.

3 Dossiers de sécurisation

1 Dossier de mise en conformité vestiaires

Au cours de la saison 2021/2022 la commission a déposé auprès de la LFA 7 Dossiers FAFA

3 Dossiers de mise en conformité vestiaires

2 Dossiers d'arrosage intégré

2 Dossiers de sécurisation

La Commission Départementale rappelle que pour tout projet concernant les terrains et leurs équipements, les éclairages, une concertation préalable est nécessaire afin d'éviter toutes erreurs préjudiciables à un classement aux normes fédérales ou entraînant des travaux injustifiés.

Elle rappelle également aux clubs, propriétaires privés et aux collectivités locales, que seuls les terrains et installations sportives conformes au règlement et classés par la FFF peuvent être utilisés en compétitions officielles et suivant le niveau de la compétition pratiqué.

Je remercie les collectivités et les clubs pour le bon accueil réservé lors de nos visites, mes collègues de la Commission pour leur implication et la qualité de leur travail, le service administratif du District pour sa gestion rigoureuse de nos dossiers.

Michel DUCHER
Président CDTIS